



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Statistiques de lutte contre l'immigration clandestine à Mayotte

Question écrite n° 5550

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les statistiques de lutte contre l'immigration clandestine à Mayotte. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer le nombre d'interceptions en mer, bateaux et individus, le nombre d'interpellations à terre, le nombre de personnes reconduites à l'étranger, leur nationalité, le nombre de demandes d'asile, le nombre d'asiles accordés et le nombre de reconduites à la frontière suite à un refus d'asile, des années 2012 à 2022.

Texte de la réponse

En 2022, 4 021 demandes d'asile (mineurs inclus) ont été enregistrées à Mayotte, chiffre en hausse par rapport à 2021 (3 716 demandes) et en constante progression depuis 2015, hormis pendant la crise sanitaire.

Année	Nombre de demandes (réexamens compris)	Nombre de décisions favorables (OFPRA+CNDA)	
2012	651	169	
2013	622	261	
2014	656	125	
2015	361	87	
2016	446	272	
2017	595	130	
2018	845	462	
2019	2 109	480	

2020	2 269	401	
2021	3 716	556	
2022	4 021	880	

Pour absorber la hausse de la demande à Mayotte, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a fortement augmenté sa capacité décisionnelle, notamment par l'ouverture d'une antenne à Mamoudzou, passant de 733 décisions rendues en 2012 à plus de 5 000 en 2021. Les demandeurs comoriens constituent la très grande majorité du flux de demandeurs d'asile à Mayotte (80 % du flux en 2021). Cette proportion tend toutefois à baisser en raison, notamment, de la nette progression de la demande d'asile en provenance des pays d'Afrique des Grands Lacs, dont les taux de protection sont plus élevés et expliquent pour partie l'augmentation du nombre de décisions favorables prises en 2022. En parallèle, le Gouvernement conduit une action résolue pour lutter contre les filières d'immigration clandestine et reconduire dans leur pays d'origine les étrangers en situation irrégulière présents à Mayotte. Ces efforts ont notamment permis de renforcer les moyens capacitaires à disposition des forces de sécurité intérieure, ce qui a amélioré les détections maritimes et augmenté le taux d'interception des embarcations de 53 % en 2021 à près de 70 % en 2022 et au premier semestre de l'année 2023. Cette priorité s'est notamment traduite par l'organisation, d'avril à septembre 2023, d'une opération interministérielle mobilisant de nombreux renforts de métropole pour lutter contre l'habitat indigne et l'immigration irrégulière à Mayotte. Cette opération s'est traduite par la prise de 7 048 arrêtés portant obligation de quitter le territoire français et par l'éloignement de 5 122 personnes vers leur pays d'origine entre le 24 avril et le 11 septembre 2023. Le tableau ci-dessous présente les chiffres des interceptions en mer et sur terre et le nombre des reconduites effectuées à Mayotte de 2012 à 2022 :

Nombre d'interceptions											
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bateaux interceptés	478	476	588	444	432	412	215	298	312	459	571
Nb d'ESI interpellés en mer	10132	10531	12849	9876	7341	6518	2619	3601	3729	5994	7527
Nb d'ESI interpellés sur terre	3672	4885	6395	8071	14484	12859	11788	25053	10869	22966	21106
Nombre de personnes éloignées											
Total	13001	11861	14538	13982	17943	16648	12850	24307	11531	20782	22371

Dont Comores	12819	11778	14429	13860	17651	16378	12657	23903	11364	20690	21890
-----------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5550

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1335

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2424